

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 3 octobre 2008
(convocation du 22 septembre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Trois Octobre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELLIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick (à cpter de 12 h 00)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)
Mme. BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle (jusqu'à 10 h 55)
Mme CAZALET à Mme PARCELLIER Murielle (à cpter de 12 h 00)
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie (à cpter de 9 h 50)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 15)
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PALAU Jean-Charles à M. BOUSQUET Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. DELAUX Stéphan
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROUVEYRE Matthieu à Mlle. DELTIMPLE Nathalie
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 11 h 35)
M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre
Mme. WALRYCK Anne à M. MOGA Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Bordeaux - Association AFNOR - Comité Technique International ISO TC 229 -
Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision -
Autorisation**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1/ Présentation du Comité Technique International ISO TC 229 organisé par l'AFNOR

L'AFNOR, association française de normalisation créée en 1926, travaille sur la normalisation et élabore les référentiels demandés par les acteurs économiques pour faciliter leur développement stratégique et commercial. Dans le cadre de ces travaux, l'association organise depuis 2 ans une série de réunions sur la normalisation dans les nanotechnologies (la conception, la caractérisation, la production de structures, des dispositifs et systèmes à l'échelle du nanomètre - le milliardième de mètre).

Le Comité technique s'est déroulé à Bordeaux du 26 au 30 mai 2008 à la Cité Mondiale. Ce comité s'inscrit dans le cadre d'une série de réunions organisées depuis 2 ans dans les pays suivants : Royaume-Uni, Japon, Corée du Sud, Allemagne et Singapour. Ce sont près de 200 chercheurs et industriels provenant d'une trentaine de pays qui travaillent sur les aspects liés à la terminologie, la nomenclature, la métrologie, les méthodes de test ainsi qu'à la santé, la sécurité et l'environnement.

La réunion de Bordeaux a été également le lieu du lancement de nouveaux travaux et de la création d'un nouveau groupe de travail "WG4 : Material Specification" en charge de coordonner les travaux qui relèvent de ce périmètre.

Le programme d'action de l'ISO TC 229

L'ISO TC 229, conformément au plan stratégique 2005-2010 de l'ISO, développe des normes et autres délivrables pertinents liés aux nanotechnologies afin de :

- Soutenir le développement durable et responsable et la diffusion de ces technologies émergentes;
- Faciliter le commerce mondial des nanotechnologies, des nanoproduits et des systèmes et produits issus des nanotechnologies;

- Fournir un appui à l'amélioration de la qualité, sûreté, sécurité, protection de l'environnement et du consommateur, associé à une utilisation raisonnable des ressources naturelles dans le contexte des nanotechnologies;
- Promouvoir les bonnes pratiques dans la production, l'utilisation et l'élimination de nanomatériaux, des nanoproduits et des produits et systèmes issus des nanotechnologies.

2/ L'intérêt du projet pour la Communauté Urbaine de Bordeaux

Le Comité Technique de Bordeaux s'inscrit après ceux réalisés au Royaume-Uni, Japon, Corée du Sud, Allemagne et Singapour. L'intérêt pour la Communauté Urbaine de Bordeaux d'accueillir cette manifestation et les 200 chercheurs et industriels internationaux qu'elle a drainé était triple :

- Valoriser les atouts économiques du territoire auprès d'industriels internationaux
- Donner une visibilité internationale à l'agglomération sur le domaine des matériaux et présenter aux 29 pays membres de l'ISO TC 229 les activités de pointe menées en région et sur la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le domaine des nanomatériaux.
- Renforcer la notoriété de la culture scientifique de l'agglomération de Bordeaux

3/ Le plan de financement

Le budget prévisionnel proposé pour l'organisation du comité technique s'élève à 200 000 € HT, financés à 60 % par les inscriptions des participants et le sponsoring. Le reste est constitué de subventions publiques avec une intervention du Conseil Régional d'Aquitaine (40 000 € HT), de la DRIRE Aquitaine (20 000 € HT) et de la Communauté Urbaine de Bordeaux (20 000 € HT). Il s'agit d'une première demande de subvention.

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Location de la salle	20 000	Inscriptions	88 000
Accueil	3 000	Sponsors	32 000
Dossiers des congressistes	12 000		
Transport	2 000	Subventions :	
Soirée évènementielle	50 000	- Conseil Régional	40 000
Hébergement	75 000	- DRIRE	20 000
Organisation	38 000	- CUB	20 000
TOTAL CHARGES	200 000	TOTAL PRODUITS	200 000

Compte tenu de l'intérêt que ce Comité Technique International représente, tant du point de vue de la promotion du territoire et de la notoriété nationale et internationale de la culture scientifique de l'agglomération de Bordeaux que du développement des échanges de connaissances entre la France et les autres pays membres de l'AFNOR, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- DECIDER d'attribuer à l'association AFNOR une subvention d'un montant de 20 000 € pour le financement du comité technique international ISO TC 229,
- AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention, ci-annexée, en vue de régler les modalités de versement de la subvention communautaire.

La dépense correspondant sera inscrite au budget de l'exercice en cours, au chapitre 67, article 6745, fonction 900, CRB D100

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 3 octobre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-CHARLES BRON